

VIDE GRENIERS DU 14 JUILLET DE PLANGUENOUAL

SITE DU PARKING DE LA SALLE DES FETES

Organisé par l'Association des Jeunes de Planguenoual

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE



Renseignements (de 12h à 13h30 et après 18h de préférence)

06 87 70 11 97 ou 06 65 17 84 00

Réservation validée à réception du dossier d'inscription complet et du règlement avant le 7 Juillet 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner :

Par mail : ajp22400@gmail.com (si paiement par virement)

Par courrier : **Mme Sandra MARCHAND, 721 rue de Lamballe, 22400 LAMBALLE-ARMOR**

Votre Nom : _____ Votre Prénom : _____

Votre Adresse : _____

Votre Tel* : _____ Votre mail* : _____

* Obligatoire (NÉCESSAIRE en cas de changement dans l'organisation)

Je réserve :

2.5 ml (minimum sans véhicule) à 10,00 € = _____

5 ml (avec véhicule*) à 20,00 € = _____

7.50 ml (avec véhicule*) à 30,00 € = _____

10 ml (avec véhicule*) à 40,00 € = _____

10 € les 2.50 ml supplémentaires = _____

TOTAL = _____ €

* La longueur du véhicule doit être inférieure à l'emprise de l'emplacement réservé

Je joins à ma réservation :

1- un virement bancaire ou un chèque à l'ordre de l'AJP

FR76 12206 02500 84098454001 63 (code BIC AGRIFRPP822) et préciser Nom et Prénom de la personne qui réserve.

2- Une copie de la pièce d'identité (obligatoire)

3- Si je suis professionnel : le n° de registre du commerce (obligatoire) _____

et le type de marchandises exposées : _____

Je déclare que les marchandises mises à la vente ne proviennent ni de vol, ni de recel.

Fait à _____

Le _____

Lu et approuvé

Signature :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (A remplir obligatoirement)

Pour les particuliers souhaitant participer aux manifestations dites brocantes, vide-greniers organisés dans le département des Côtes d'Armor en vue de la vente ou d'échange d'objets mobiliers usagés dans la limite de deux participations par an.

Le non-respect de cette limite pourra entraîner, à l'encontre de son auteur, des poursuites judiciaires, pour notamment, l'exercice de travail dissimulé, délit prévu par l'article L324-9 du code du travail, puni des peines prévues à l'article L362-3 (trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende)

Je soussigné(e) NOM : _____ PRENOM : _____

Sollicite mon inscription à la manifestation prévue le **14 Juillet 2025**, par l'AJP

Et déclare sur l'honneur avoir **participé à *** _____ **vide-greniers en 2025 (y compris celui-ci)**

* indiquer le nombre

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : cette manifestation s'adresse aux particuliers, professionnels, collectionneurs.

Article 2 : la réservation minimale est de 2.50 ml sans véhicule et 5 ml avec véhicule (La longueur du véhicule doit être inférieure à l'emprise de l'emplacement réservé)

Article 3 : tout dossier insuffisamment rempli sera refusé.

Article 4 : la réservation n'est assurée qu'après réception de son règlement.

Article 5 : **limite des inscriptions le 7 Juillet 2025**

Article 6 : les premières réponses seront prioritaires pour le choix des emplacements.

Article 7 : **les exposants seront accueillis à partir de 6h00 et un n° d'emplacement leur sera attribué.**

Article 8 : aucun véhicule ne pourra être laissé si celui-ci est supérieur à l'emprise de l'emplacement réservé.

Article 9 : les places non occupées après 8h00 ne seront plus accessibles et les réservations ne seront pas remboursées

Article 10 : **la vente de produits alimentaires par les exposants particuliers est interdite.**

Article 11 : **la vente d'animaux et d'armes est interdite.**

Article 12 : conformément à la loi, la liste des exposants est mise à la disposition de la gendarmerie pendant toute la durée du vide-greniers et transmise en préfecture dans les 8 jours suivant la manifestation.

Article 13 : **Les emplacements pourront être libérés à partir de 17h30 et devront être rendus propres au départ de l'exposants au plus tard à 19h00.**

Article 14 : les exposants doivent présenter **une carte d'identité au nom de la réservation**

Lu et approuvé

Date et Signature :